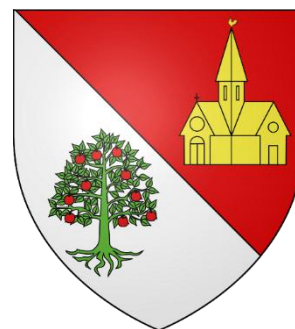


La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Avril 2026



BIBOST

Élection du maire et des adjoints

Le vendredi 20 mars, le nouveau conseil municipal s'est réuni afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

À l'issue du vote, Monsieur Franck Chaverot a été réélu dans ses fonctions de maire avec 14 voix sur 15.

Le conseil municipal a ensuite procédé à l'élection des adjoints, élus à l'unanimité avec 15 voix sur 15 :

- 1re adjointe : Claire Douvier
- 2e adjoint : Jean-Philippe Chaux
- 3e adjointe : Sandrine Marvalin-Géant

Cette nouvelle équipe municipale poursuivra son engagement au service des habitants et de la commune.

L'agenda

Vente terrines chevreuil société chasse

Vendredi 24 avril à partir 16h
Parking centre d'animation

Conseil municipal, au Centre d'Animation

Le lundi 4 mai, à 19h30

Messe

Le dimanche 3 mai à 10h

Fête de l'école et Kermesse

Le vendredi 12 juin

Concert de chorale à St Julien sur Bibost avec Chœur en Echo et les Hen'tucky

Samedi 13 juin à 20h30

Fête des conscrits le 8 mai.

Départ du défilé à 11h30

Concours de boules GMA,

Par La Poussette Boule
En doublettes, les 13 et 20 mai

Concours de pétanque des classes en 7

Vendredi 19 juin

Défilé de printemps des enfants de l'école



Le vendredi 3 avril, les enfants de l'école ont revêtu leur plus beau déguisement pour le défilé de printemps. Ils ont défilé dans les rues de Bibost et ont ensuite partagé un goûter préparé par l'association des parents d'élèves.

Thiméo SAGE : Champion de France en Tir Progressif



Félicitations à Thiméo SAGE Pour son titre de Champion de France en tir progressif U15.

Et Félicitations également à Kévin CHAUX pour son Parcours en demi-finale, tir de précision et tir progressif U15.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 30 mars 2026 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Jean-Philippe CHAUX, Sandrine MARVALIN-GEANT, Eric BLANC, Angélique CHAVY, Frédéric BONNARD, Nelly MONCORGER, Mathieu CHAPOT, Josette RAYMOND, Alexis FARJOT, Valérie ROZIER, Laurent MARION, Chrystelle SAGE, Mathieu SAGNOL.

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Eric BLANC est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2026

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal 9 mars 2026, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Thierry BEAU (secrétaire de séance du Conseil municipal du 9 mars 2026 à signer le procès-verbal de séance).

3 Délibération D'attribution de délégations de compétences du conseil municipal au Maire

Arrivée de Mathieu CHAPOT

Le Conseil municipal, après lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1. Gestion et affectation des propriétés communales.
2. Fixation des tarifs de voirie, stationnement et autres droits non fiscaux.
3. Réalisation d'emprunts et des actes financiers nécessaires dans la limite des montants inscrits au budget.
4. Conclusion et révision des baux jusqu'à 12 ans.
5. Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre
6. Création, modification ou suppression des régies comptables.
7. Gestion des concessions dans le cimetière.
8. Acceptation des dons et legs sans conditions.
9. Aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
10. Fixation des rémunérations et frais des professionnels (avocats, notaires, huissiers, experts).
11. Actions en justice au nom de la commune (en défense et recours)
12. Réparation des dommages causés par les véhicules municipaux.
13. Fixation des offres lors d'expropriations en fonction des estimations faites par le service des « domaines »
14. Création de classes dans les établissements scolaires.
15. Reprise d'alignement selon les documents d'urbanisme.
16. Avis sur les opérations d'aménagement.
17. Exercice du droit de préemption urbain et de priorité.
18. Renouvellement de l'adhésion aux associations.
19. Décisions sur les devis et dépenses jusqu'à 5 000 € HT.

Pour les achats supérieurs à 5 000 € HT, la décision reste du ressort du Conseil municipal.

- A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'attribution de délégations de compétences du conseil municipal au Maire.

4

Délibération indemnités de fonction des élus municipaux

Monsieur Le Maire et Mme Sandrine MARVALIN-GANT (Adjointe aux finances) présentent la méthode de calcul des indemnités de fonction des élus municipaux (maire et adjoints) déterminées par le code général des collectivités territoriales.

La loi n°2025-1249 du 25 décembre 2025 visant à revaloriser le statut de l'élu local a intégré une évolution de 10% des indemnités de fonction des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Indemnités adjoints :

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1^{er} janvier 2026)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96

Le taux appliqué jusqu'alors pour le calcul des indemnités était de :

Fonction	Taux	Indemnité brute
Maire	31%	1274.26€
Adjoints	9%	369.95€

Monsieur le Maire propose l'application des taux suivants à compter du 20/03/2026 :

Pour les adjoints une augmentation de 10% comme le préconise la loi sans pour autant appliquer le taux maximal en vigueur.

Le taux proposé est donc de 9.9% (Taux maximum 11.77%) portant l'indemnité brute à 406.94€ par adjoint (indemnité maximale possible 483.81€)

Monsieur le Maire rappelle que le poste de 4^{ème} adjoint est délibérément laissé vacant permettant une économie substantielle sur le poste des indemnités de fonction des élus.

- Après avoir délibéré et voté le conseil municipal adopte la proposition des indemnités de fonction des adjoints (15 voix « pour »)

Concernant l'indemnité de fonction du Maire, le conseil municipal souhaite appliquer la même évolution de 10% du taux de l'indice comme le précise aussi la loi.

Le taux proposé est donc de 34.10% (taux maximum 44.3%) portant l'indemnité brute à 1401.69€ (indemnité maximale possible 1820.96€)

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte cette proposition d'indemnité de fonction pour le Maire (15 voix « pour »).

Mme MARVALIN-GEANT précise que ces dispositions prises pour ne pas appliquer les taux maximums d'indemnités entre adjoints et Maire procurent une économie annuelle de 7798.56€ pour le budget auquel s'ajoute la vacance du 4^{ème} poste d'adjoint.

5

Délibération modification des statuts du syndicat SIEMLY

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 27 février 2026 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat. Il rappelle que ce syndicat gère le réseau de distribution d'eau potable sur notre commune.

Monsieur le Maire expose les différentes modifications apportées aux statuts actuels :

Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, et par les dispositions ci-après :

Le comité syndical comporte deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune membre.

✓ Les communes suivantes desservies partiellement par le réseau du syndicat et qui comportent moins de 400 abonnés, sont représentées au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant (Chaussan, Rontalon).

✓ En application de l'article L.5711-3 du CGCT, lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.

✓ En application de ces dispositions les EPCI sont représentés comme suit :

- Saint-Etienne Métropole : dix délégués titulaires et cinq délégués suppléants.
- La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien : deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
- Vienne Condrieu Agglo : 16 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- La Communauté de Communes de FOREZ-EST : 40 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

• Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants la modification des statuts du syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.

Le Conseil Municipal, définit les commissions et délégations comme suit :

COMMISSION GENERALE

Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Jean-Philippe CHAUX, Sandrine MARVALIN-GEANT, Éric BLANC, Angélique CHAVY, Frédéric BONNARD, Nelly MONCORGES, Mathieu CHAPOT, Josette RAYMOND, Alexis FARJOT, Valérie ROZIER, Laurent MARION, Chrystelle SAGE, Mathieu SAGNOL.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

Responsable : Sandrine MARVALIN-GEANT

Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Jean-Philippe CHAUX, Chrystelle SAGE, Frédéric BONNARD

COMMISSION BATIMENTS – EQUIPEMENTS

Responsable : Jean-Philippe CHAUX

Mathieu CHAPOT, Laurent MARION, Éric BLANC, Alexis FARJOT, Mathieu SAGNOL, Valérie ROZIER

COMMISSION URBANISME

Responsable : Claire DOUVIER

Mathieu CHAPOT, Josette RAYMOND, Jean-Philippe CHAUX, Valérie ROZIER, Chrystelle SAGE, Angélique CHAVY, Laurent MARION, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Franck CHAVEROT

COMMISSION VOIRIE – RÉSEAUX – MATÉRIELS

Responsable : Frédéric BONNARD

Mathieu SAGNOL, Mathieu CHAPOT, Jean-Philippe CHAUX, Franck CHAVEROT, Alexis FARJOT

COMMISSION VIE LOCALE-COMMUNICATION-FLEURISSEMENT

Responsables : Éric BLANC- Angélique CHAVY

Sandrine MARVALIN-GEANT, Nelly MONCORGES, Jean-Philippe CHAUX, Claire DOUVIER, Alexis FARJOT

Communication : Mathieu CHAPOT

Fleurissement : Josette RAYMOND, Mathieu SAGNOL

Office du tourisme : Mathieu CHAPOT

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

Responsables : Nelly MONCORGES, Alexis FARJOT

Angélique CHAVY, Claire DOUVIER, Franck CHAVEROT, Laurent MARION

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Responsable : Valérie ROZIER

Josette RAYMOND, Angélique CHAVY, Sandrine MARVALIN-GEANT, Claire DOUVIER

COMMISSION-ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE-DECHETS-MOBILITES

Responsable : Laurent MARION

Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Mathieu CHAPOT, Franck CHAVEROT, Jean-Philippe CHAUX

COMMISSION APPEL OFFRES – MARCHÉ PUBLICS

Responsable : Franck CHAVEROT

Sandrine MARVALIN-GEANT, Chrystelle SAGE, Mathieu CHAPOT

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Conseillère municipale : Angélique CHAVY

Délégué de l'administration : Josiane GARBIT

Délégué du TGI : Marie-Josèphe FOUILLET

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Président : Franck CHAVEROT

Une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants doit être donné à la DGFIP qui établira une liste définitive de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Membres du conseil : Josette RAYMOND, Sandrine MARVALIN-GEANT, Claire DOUVIER, Valérie ROZIER, Nelly MONCORGES, Chrystelle SAGE, Mathieu SAGNOL

Les autres membres hors conseil municipal seront désignés parmi la population.

Référents Agent d'entretien : Sandrine MARVALIN-GEANT, Franck CHAVEROT

Référents ATSEM : Claire DOUVIER, Nelly MONCORGES

Référents Agent technique : Jean-Philippe CHAUX, Frédéric BONNARD

Référents administratifs : Sandrine MARVALIN-GEANT, Franck CHAVEROT

CNAS : Sandrine MARVALIN-GEANT

SYDER

Titulaire : Jean-Philippe CHAUX

Suppléant : Mathieu SAGNOL

SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Titulaires : Frédéric BONNARD, Mathieu CHAPOT

Suppléant : Jean-Philippe CHAUX

DELEGUE JURY D'ASSISES

Franck CHAVEROT

La séance est levée à 21h20

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ La fête des conscrits des classes en 6, le vendredi 8 mai.

Ton année se termine par un 6 ? Ou tu es un tout nouveau bébé de 2026 ?
Alors c'est ton année !
Rejoins-nous pour faire la fête des classes le vendredi 8 mai !

Le programme de la journée :

- 8h30 : rassemblement des conscrits
- 9h00 : photo
- 10h30 : messe
- 11h30 : défilé
- 12h00 : vin d'honneur offert par la mairie.



**Sans oublier l'ambiance de folie !
N'hésite pas à contacter Anais VENET au 06.65.44.01.38
pour plus d'informations ou pour t'inscrire.**

➤ Vendredi 8 mai 2026 – Soirée des classes -c'est LE rendez-vous à ne pas manquer !

Que vous soyez conscrits, amis, ou tout simplement partants pour une soirée sympa, venez continuer les festivités et faire vivre la tradition.
Le repas du soir est organisé et servi par les Classes en 7.
Nous vous attendons nombreux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Aurélie ROZIER 06/78/58/21/79

➤ Demi décade des classes en 1

Vous habitez Bibost et votre année de naissance se finit par 1 !
Et bien vous avez beaucoup de chance.
Vous faites partis des conscrits en 1.
Et cette année, c'est votre demi-décade.
Alors à vos agendas et noter la date du **samedi 12 septembre 2026**.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter : Anne Claire : 06.29.82.85.87

➤ Vente de terrines Société de Chasse

Vendredi 24 avril 2026 à partir de 16h00

Vente de terrines de chevreuil et buvette

Sur le marché parking du centre d'animation



CLASSE 7 DE
EN BIBOST

Vendredi 08 mai

Repas des classes - Soir

Tarif
18€

Buffet froid

LA 7 SAIT FAIRE LA FÊTE



Salades composées

Charcuterie

Poulet

Fromage blanc

Moelleux aux pommes



1 Apéritif offert



Renseignements et inscriptions
au **06 78 58 21 79**

ou via le lien **Hello Asso**

Inscription à effectuer avant le 19/04/2026

Lien HELLO ASSO



➤ Chœur en Echo : concert

Chœur en Echo reçoit les Hen'Tucky : musique country
Samedi 13 juin à 20h30
Salle polyvalente de saint Julien sur Bibost
Entrée : 12 euros « gratuit pour les moins de 12 ans »

➤ Météo des déchets et du tri 2025 de Bibost

1. Quantité d'ordures ménagères

- La production de déchets à Bibost **a diminué par rapport à 2024** → c'est un point positif 👍
- Le message : les habitants **maîtrisent mieux leurs déchets**, mais peuvent encore progresser vers le **zéro déchet**.

Conseils donnés :

- Composter les déchets organiques
 - Mettre tous les emballages dans la poubelle jaune
 - Réduire les déchets : vrac, réemploi, éviter le suremballage
-

2. Qualité du tri

- Bibost est **dans la moyenne de la CCPA**
- Quantité triée :
 - Bibost : **51 kg/habitant/an**
 - CCPA : **45 kg/habitant/an**
- Mais il y a encore des erreurs :
 - **15,8 % de déchets refusés** (contre 14,5 % pour la CCPA)

Erreurs fréquentes à éviter :

- Ne pas imbriquer les emballages
- Ne pas mettre mouchoirs, lingettes, gants, éponges, cintres
- Respecter les consignes (bac noir vs tri)

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ De ferme en Ferme

25-26 AVRIL 2026
de 10h à 18h

de Ferme en Ferme
Loire & Rhône

51 fermes
ouvrent
leurs portes
près de chez vous

**VISITES
ANIMATIONS
DÉGUSTATIONS
GRATUITES**

ADDEAR
RHÔNE et LOIRE

www.defermeenferme.com

CIVAM **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** **RHÔNE LE DÉPARTEMENT** **FOREZ-EST LE DÉPARTEMENT** **Loire Forez** **Crédit Mutuel** **MÉTROPOLE GRAND LYON**

➤ Plan Anti-chute :

PLAN ANTI-CHUTE
NOUS NE VOUS LAISSONS PAS TOMBER !

Pour prévenir le risque de chute,
La Maison Sport Santé du Pays de L'Arbresle
vous propose 3 ateliers gratuits sur inscription

LES SAMEDIS
25 AVRIL
30 MAI
27 JUIN

DE 9H À 12H
À ET JULIEN-SIMONET
SALLE DES ASSO

ADAPTER SON ALIMENTATION

PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

AMÉNAGER SON LOGEMENT

Chaque atelier sera animé par des professionnels : éducateur en activité physique adaptée, diététicienne, psychomotricienne et ergothérapeute.
L'INSCRIPTION ENGAGE CHAQUE PARTICIPANT À ASSISTER AUX 3 ATELIERS.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
☎ 06 69 90 49 16 ou 04 74 01 96 91
✉ maison.sport.sante@paysdelarbresle.fr
🌐 maisonsportsantepaysdelarbresle.fr

➤ Semaine de l'Environnement

Du 1er mai au 13 juin 2026, le territoire vivra au rythme des Semaines de l'Environnement. Ateliers pratiques, animations, rencontres et activités pour tous les âges seront proposés gratuitement afin de sensibiliser chacun aux gestes simples pour agir au quotidien en faveur de la planète

Informations complémentaires :

Les Semaines de l'Environnement, c'est quoi ?

Pendant plus d'un mois, de nombreuses animations gratuites seront proposées sur tout le territoire du Pays de L'Arbresle. Autant d'opportunités de s'informer, d'échanger et d'agir pour préserver notre environnement !

Une initiative ancrée dans le territoire

Depuis 2008, les Semaines de l'Environnement sont un moment fort de la vie locale. Ce qui était à l'origine une simple Journée de l'Environnement, initiée par la commune de L'Arbresle, a progressivement pris de l'ampleur pour devenir un événement majeur, rayonnant sur tout le territoire du Pays de L'Arbresle et s'étalant sur plusieurs semaines.

Lien utile : <https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/transition-ecologique/les-semaines-de-lenvironnement-2026/>

Programme : https://www.paysdelarbresle.fr/wp-content/uploads/2026/04/PROGRAMME-SE-2026_bd.pdf

